

NOTE DE SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Introduction

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la commune (la collectivité).

En période normale, en prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Elaboré par l'ordonnateur (l'exécutif de la collectivité : maire), le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable établi au SGC de PRIVAS (Service de Gestion Comptable)

Ce bilan comptable se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La nomenclature comptable utilisée est la M14 (en 2023 la collectivité basculera en M57)

Présentation

1./ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Le total des dépenses réelles s'élève à 177 400.69 € contre 157 724.08 € en 2021, soit une variation de +12.47% par rapport à l'exercice précédent.

L'opération d'ordre lié au Legs s'élève à 239 575.18 € (chap 042)

Le total des dépenses de fonctionnement est de **416 975.87 €**

Le chapitre 011 – charges à caractère général –

Comprend les charges afférentes aux dépenses ordinaires comme par exemple, les factures d'électricité, les frais de télécommunications, les frais d'entretien des bâtiments et de la voirie, les contrats d'assurance des bâtiments et véhicules...

Montant dépensé en 2022 : 41 660.61 € (30 728.57 € en 2021), soit une hausse de 35.58%

Le chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés

Montant dépensé en 2022 : 65 777.61 € (58 856.02 € en 2021) soit +11.76 %

En 2022 la collectivité emploie trois agents à temps non complet : une secrétaire, une agente d'entretien, un agent des services techniques, elle n'a pas eu recours à des employés occasionnels pour faire face à des absences. Le temps de travail hebdomadaire de l'agent des services techniques a été augmenté, passant de 17h30 à 24h30 depuis le 15 juin 2021.

Le chapitre 014 – atténuations de produits

Montant dépensé en 2022 : 7 507.00 € (7 656.00 € en 2021)

Correspond au reversement de produits à l'Etat à hauteur du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources le **FNGIR**

Depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2010, l'Etat a mis en place un mécanisme de compensation afin de garantir, pour chaque collectivité territoriale, une compensation à l'euro près des pertes de ressources, engendrées par la suppression de la taxe professionnelle.

Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Montant dépensé en 2022 : 58 074.32 € soit une hausse de 4.37 % par rapport à 2021, hausse toutefois moins importante que lors des exercices précédents (+12,11% entre 2020 et 2021).

Le chapitre 65 comprend :

- les charges liées aux participations aux organismes auxquels la mairie adhère (Parc des Monts d'Ardèche, Syndicat d'Energies 07, Sivu École de la Glueyre, Sivu aide à l'informatique)
- les subventions versées aux associations (Amicale Laïque, Association Epicerie Comptoir /volet animations, Association Intercommunale de la Glueyre, Restos du Cœur par exemple),
- le versement des indemnités au maire et adjoints.

L'état des indemnités versées aux élus est annexé en fin de document.

Le chapitre 66 – charges financières

Montant dépensé 4 381.15 € il s'agit des intérêts des emprunts (la part de capital des emprunts est inscrite en section d'investissement).

| ANNEE | ANNUITE | dont intérêts payés au chapitre 66 en Section Fonctionnement | dont capital payé au chapitre 16 en Section Investissement |
|-------|-----------|--|--|
| 2017 | 32 465.04 | 8 070.82 | 24 394.22 |
| 2018 | 30 538.16 | 7 119.35 | 23 418.81 |
| 2019 | 24 942,55 | 6 213.38 | 18 729.17 |
| 2020 | 25 248.73 | 5 515.90 | 19 732.83 |
| 2021 | 25 202.68 | 4 839.49 | 20 363.19 |
| 2022 | 22 945.04 | 4 381.15 | 22 025.31 |

La commune a eu recours à l'emprunt en 2021 pour l'important programme de rénovation des bâtiments communaux (école, secrétariat de mairie, salle des associations). Il s'agit d'un emprunt de 50 000 € conclu auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôle Ardèche (CELDA), au taux de 0.49 %, et d'une durée de 15 ans (30 semestres). Le remboursement a débuté le 14/09/2021.

Cependant des emprunts ont été achevés en 2022, il s'agit d'emprunts liés à l'ex Communauté de communes des Châtaigniers, ainsi l'endettement pluriannuel de la commune passe de 25 202.68 € en 2021 à 22 945.04 € en 2022.

Le chapitre 67 – charges exceptionnelle -

Néant

Chapitre 042 opération d'ordre 239 575.18 €

Le total des recettes est composé des dotations de l'Etat, des aides du Département, de la contribution de la Communauté de Communes Val'Eyrieux, des impôts locaux, des recettes perçues au titre des locations des logements communaux et des locations des salles, des menues prestations facturées par la mairie (vente de photocopies), de remboursements de charges d'assurance et prévoyance, du versement du FCTVA lié à des dépenses d'entretien de la voirie.

Les recettes de **gestion courante** de l'exercice en section de fonctionnement s'élèvent à 201 895.30 € (contre 182 761.55 € en 2021). Le chapitre 77 produits exceptionnels est très élevé cette année 2022, en effet le legs perçu grâce à la générosité de Mme Martine Regat s'élève à 239 575.18 €.

Enfin, aux recettes de l'exercice 2022 s'ajoute le report de l'excédent de l'exercice 2021 soit 93 452.46 €.

Chapitre 13 - remboursement de charges

Montant perçu : 313.78 €

Il s'agit des remboursements sur charges salariales dans le cadre des congés pour maladie des agents communaux.

Chapitre 70 – produits des services

Montant perçu : 2 966.88 €

Dont les redevances d'occupation du domaine public et la participation du Sivu école de la Glueyre de 2500 € pour la gestion du syndicat par le secrétariat de mairie

Chapitre 73 – impôts et taxes

Montant perçu : 89 883 €

Dont 75 656 € au titre des impôts locaux, 9 363 € versés par la Communauté de Communes Val'Eyrieux dans le cadre des versements de compensation et 4 864 € versé par l'Etat dans le cadre du fonds de péréquation des ressources intercommunales

Chapitre 74 – dotations subventions et participations

Montant perçu : 91 274.94 €

dont dotation forfaitaire (DGF) de 41 556 €, solidarité rurale (DSR) 12 177 €, dotation de péréquation 2 438 €, dotation aux élus locaux 6 062 €, FCTVA 3 129 €, Dotation biodiversité 4 058 € (en hausse de + 80.6 %), autres compensations 1486 €, autres participations 325.32 €, divers 6.41 €, et 20 037.21 € dans le cadre du fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutations.

Pour information ci-dessous, montant de la dotation forfaitaire allouée par l'Etat ces dernières années, notons que le montant se rapproche de celui de 2015 :

Année 2015 : 42 310 €

Année 2016 : 39 246 €

Année 2017 : 37 611 €

Année 2018 : 37 547 €

Année 2019 : 40 604 €

Année 2020 : 41 314 €

Année 2021 : 41 427 €

Année 2022 : 41 556 €

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante
Montant perçu : 17 456.70 € au titre du revenu des immeubles

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

comprend un don d'un particulier 30€, le remboursement d'un sinistre 1260 €, une régularisation de participation 384.68 € et le produit exceptionnel du legs de Mme Martine REGAT de 239 575.18 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 416 975.87 €
Recettes de fonctionnement : 443 145.16 €
Résultats 2021 : excédent de 26 169.29 €
Excédent reporté 2022 : + 93 452.46 €

Résultat de clôture – section de fonctionnement + 119 621.75 €

2./ SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Le total des dépenses réelles s'élève à 124 454.24 €.

Les dépenses d'investissement sont des dépenses d'équipement qui viennent augmenter la valeur du patrimoine communal.

A noter :

L'exercice 2022 a bénéficié d'un report de recettes de 15 773.91 € de l'exercice précédent, il n'y a donc pas de déficit à combler.

Chapitre 21 – immobilisations corporelles

Montants émis 102 428.93 €

Ces montants correspondent aux travaux de grosses réparations de la toiture de l'école, des huisseries des logements communaux, de la rénovation du secrétariat de mairie et de la salle des associations

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

Montant émis 22 025.31 €

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élève à 148 938.63 €

Total des dépenses réelles : 124 454.24 €

Des dépenses « restes à réaliser » de 12 333 € sont inscrites sur le Cad 2022, ces sommes seront reprises lors du vote du BP 2023

Recettes

Les recettes d'investissement de l'exercice relèvent du seul FCTVA soit 3521 €

L'excédent antérieur reporté s'élève à 15 773.91 €.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

néant

L'opération patrimoniale liée au legs au chapitre 041 augmente pro
d'investissement avec un apport de 239 575.18 €, le conseil municipal ne peut cacher sa reconnaissance
vis-à-vis des dispositions de Mme Martine Regat à ce titre.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 peut se résumer ainsi :

Dépenses d'investissement de l'exercice (dont opération patrimoniale incluse) : 364 029.42 €
Déficit reporté 2021 : 0 €

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Dépenses d'investissement : | 364 029.42 € |
| Recettes d'investissement : | 482 671.36 € |
| Résultat 2021 : | excédent 15 773.91€ |

Résultat de clôture - section d'investissement - + 134 415.85 €

Restes à réaliser en investissement :
Dépenses : 12 333.00 €



Albon d'Ardèche, le 14 avril 2023,

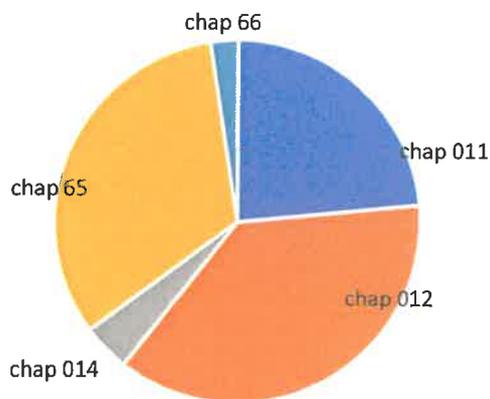
Le maire,

Alain BACONNIER

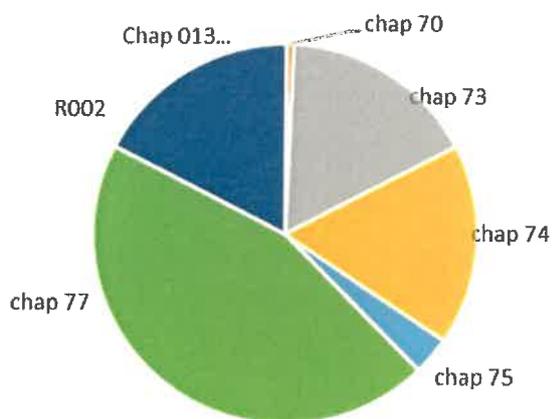
ALBON D'ARDECHE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vue synthétique section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2022



Recettes de fonctionnement 2022

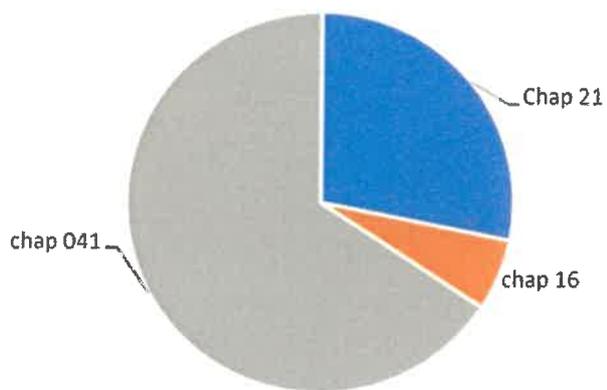




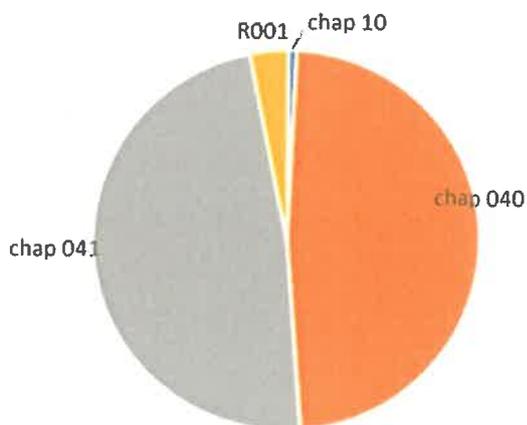
ALBON D'ARDECHE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vue synthétique section d'investissement

Dépenses d'investissement 2022

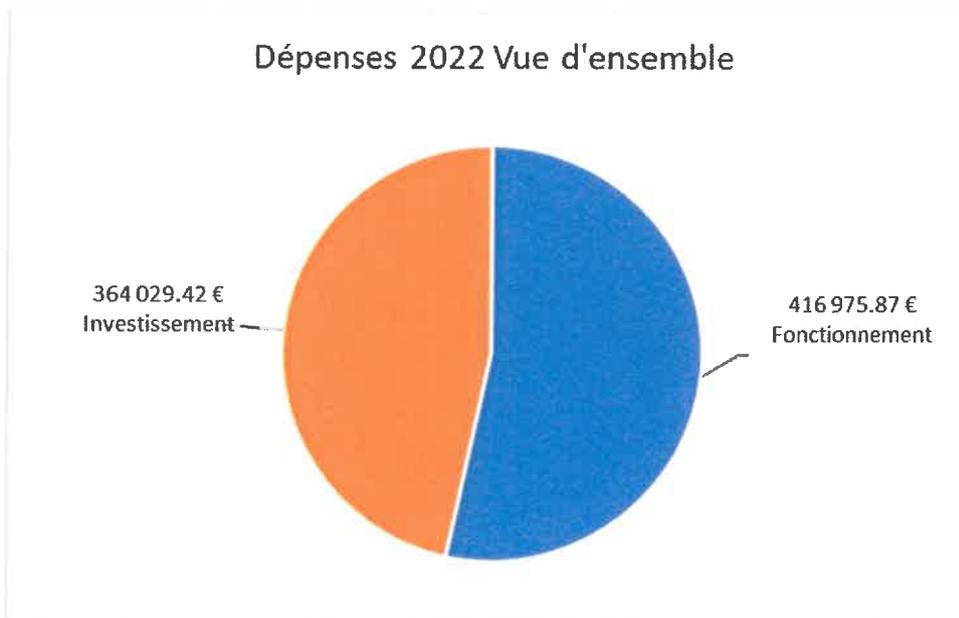


Recettes d'investissement 2022



Vue d'ensemble - répartition entre section

| | |
|----------------------|---------------------|
| Dépenses 2022 | |
| Fonctionnement | 416 975.87 € |
| Investissement | 364 029.42 € |
| | 781 005.29 € |



| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| Recettes 2022 | |
| Fonctionnement | 443 145.16 € |
| Investissement | 482 671.36 € |
| report excédent global 2021 | 109 226.37 € |
| | 1 035 042.89 € |

